

FICHE DE POSTE

CADRE DE LA COMMISSION NATIONALE D'ENSEIGNEMENT DU CNKDR

Les Cadres de la Commission Nationale d'Enseignement du CNKDR, sont les seules personnes habilitées à encadrer des formations en vue de l'obtention du diplôme du CFEB dans les disciplines du CNKDR.

La présente fiche définit le processus d'admission pour intégrer la Commission Nationale d'Enseignement du CNKDR.

1 - LE DOSSIER

- État civil complet
- Copie du diplôme du grade le plus élevé de la discipline.
- Nom et adresse de la ou des structures dans laquelle le candidat pratique sans interruption depuis les 10 dernières années.
- Copie du diplôme d'enseignant reconnu par le CNKDR (CFEB, CQP, BFE, BFHE, ou supérieur) laissant apparaître la date d'obtention.
- Licence de la saison en cours
- CV avec les différentes fonctions autres de l'enseignement au sein des structures affiliées de la FFJDA ou internationales (club, Comité départemental, CRKDR, CNKDR, FFJDA, instance internationale).
- Toutes autres informations sur le candidat, susceptibles d'intéresser le Département Enseignement du CNKDR.
- Définition de l'activité en tant qu'enseignant dans les diverses structures affiliées (Club(s), CRKDR, CNKDR). Ancienneté, poste (enseignant principal, adjoint, DTR) et la population prise en charge (enfants, jeunes adultes, adultes, etc.).
- Le cas échéant, votre implication au sein de la Commission Nationale de l'Enseignement du CNKDR et à quel titre (assistant, intervenant, formateur dans une UC).

2 - LETTRE DE MOTIVATION

Elle devra faire mention entre autres de la disponibilité du candidat pour la totalité de la saison, en prenant en compte les 3 stages pratiques et l'examen en fin de saison.

3 - ÉTUDE DU DOSSIER

1. La commission d'admission
Elle est composée de 7 membres, du responsable élu du Département Enseignement du CNKDR, du Président du CNKDR. Cette commission est en place pour la durée de l'olympiade et elle est validée par le comité de direction du CNKDR.
2. Le dossier
Il sera étudié par la commission d'admission pour validation.
3. Mise en situation
Lors des stages pratiques du CFEB, le candidat sera mis en situation de formateur. Il devra, lors d'une saison*, être présent à au moins deux stages complets (les 2 jours complets) sur trois et à la session d'examen en tant que juré stagiaire.

* éventuellement sur deux saisons consécutives





Comité National de Kendo
et Disciplines Rattachées

4. Intégration

A la fin de la période d'essai, la commission d'admission se réunira à nouveau pour valider ou non les candidatures.



4 - MODALITÉS

Le nombre de candidat sera fixé en début de saison en fonction des besoins dans chaque discipline. Il est possible qu'il n'y ait pas de besoin certaines années.

Les candidats seront pris en charge financièrement par le CNKDR.

La diffusion de l'appel à candidature se fera via les réseaux de communication interne et externe du CNKDR.

5 - PRÉ-REQUIS SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES DISCIPLINES

KENDO

- Enseignant principal dans un club affilié CNKDR dans la discipline depuis plus de 5 ans
- 5e dan depuis plus de 3 ans

